

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021
DÉLIBÉRATION N°2021-042

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la loi n°2020-1379 du 11 mai 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, s'est réuni, exceptionnellement compte tenu de la situation sanitaire, salle des Fêtes Arc-en-Ciel de Mézières-sur-Seine, sous la Présidence de M. Franck FONTAINE, Maire.

Séance sans public et retransmise sur
<https://www.facebook.com/mezieres78.fr>

Date de convocation et d'affichage : 11 mai 2021

A été élue secrétaire : Isabel BENTO

Étaient présents : M. Franck FONTAINE, M. Jean-Paul CHEVILLAT, Mme Jessica DROUET, M. Arnaud PASDELOUP, Mme Fatima EL HOUARI, M. Sébastien MARTIN, Mme Marie-Noëlle ARCHAMBAULT, Mme Blanche GALLE, M. Jocelyn MARCQ, M. Jacques VARLET, Mme Isabelle ANQUETIN, Mme Serenella PASCUCCI, Isabel BENTO, M. Vincent PLANCHE, M. Adam BAKRACLIC, M. Guillaume CHABRIER, Mme Emmanuelle AVRIL, Mme Zohra IHMAD, M. Joseph DAAH, Mme Dina VAREJAO, M. Thomas HALBERSTADT, Mme Laure NOLD, M. Lhassane ADDICHANE, et Mme Nelly GAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

- M. BRECQUEVILLE a donné pouvoir à M. CHABRIER
- Mme MOUTON-GODDET a donné pouvoir à Mme IHMAD
- M. PINCHAUX a donné pouvoir à M. ADDICHANE

Votants : 27

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CARTE IMAGINE'R ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les conditions tarifaires et le projet de contrat tiers payant proposé par le groupement d'intérêt économique Comutitre pour l'année scolaire 2021-2022,

VU l'avis de la commission « Scolaire Enfance et Jeunesse » du 4 mai 2021,

CONSIDÉRANT que la possession d'une carte de transport Imagine R est un préalable incontournable et nécessaire pour tout étudiant méziérois dès son entrée au collège,

CONSIDÉRANT à ce titre que la municipalité entend poursuivre son accompagnement aux familles méziéroises en prenant à sa charge une partie du coût de cet abonnement annuel,

CONSIDÉRANT que le montant de l'abonnement pour l'année scolaire 2021-2021 est identique à celui de l'an passé,

A L'UNANIMITÉ : acte les modalités de participation communale aux abonnements Imagine'R des élèves et étudiants méziérois dès leur entrée au collège pour l'année scolaire 2021-2022 suivantes :

- Adhésion au choix n°3 du contrat avec le GIE Comutitre, soit une prise en charge du prix du forfait à hauteur de 95 € par titulaire d'une carte Imagine'R.

Pour extrait conforme,

Fait Mézières-sur-Seine, le 21/05/2021



Le Maire,

Fontaine
Franck FONTAINE.

Fait à Mézières-sur-Seine, le 21/05/2021
Affiché et transmis au contrôle de légalité le 21/05/2021